

Les Portefaix Marseillais

La vieille corporation des portefaix, dont l'existence remonte au moins au XIV^e siècle, et qui avait été réglementée au XVIII^e, détenait jusqu'en 1789, avec 750 membres, la pleine possession du monopole des manutentions dans le port de Marseille. Dépossédés avec les autres corporations, tandis que la liberté du travail était proclamée, les portefaix s'étaient rassemblés en 1814 sous la forme d'une association de bienfaisance, « la Société de Saint-Pierre et Saint-Paul et Notre-Dame de Grâce ». Malgré les attaques de ceux qui prévoyaient le triomphe du machinisme, leur reprochaient la lenteur de la manutention due à des procès archaïques, les portefaix avaient consolidé leur position, et leur nombre atteignait 2.500 en 1848. Mais, après le retour à la prospérité, la création de la Compagnie des Docks et Entrepôts en 1859, dotée d'un monopole d'entrepôt, opposait aux portefaix la concurrence terrible des machines contre les bras.

CRISE ET DECLIN

L'année 1864, date de l'ouverture de l'entrepôt réel des Docks, débuta sous ces mauvais auspices. Prévoyant des défections, le Conseil avait en décembre 1863 voté un article additif au règlement interdisant à tout portefaix sous peine d'exclusion de travailler sans son autorisation pour le compte du Dock. Néanmoins plusieurs dizaines d'entre eux acceptèrent l'ouvrage de la nouvelle compagnie. Leur expulsion fut immédiatement prononcée, mais les récalcitrants, furieux de perdre tous les avantages inhérents à leur qualité de membre, intentèrent un procès à la Société en vue d'obtenir leur réintégration pure et simple.

.....
En effet, la lutte allait désormais se dérouler sur deux plans. En premier lieu, le conflit avec le Dock mettant en cause le mono-

pole de l'entrepôt réel dont les portefaix réclamaient au moins une application plus libérale. Et, découlant de la première affaire, le procès qui opposait les portefaix exclus à leur Société. Dans les deux cas, la Société voyait battre en brèche ses prérogatives traditionnelles, car si le Dock restait sur ses positions les négociants mis au pied du mur se passeraient du service des portefaix. D'autre part si la Société n'avait plus le droit de juridiction intérieure sur ses membres, son règlement tomberait rapidement en désuétude tandis que sa cohésion ne serait bientôt plus qu'un souvenir (1). L'existence même de l'antique association se trouvait en jeu. Sa position semblait forte. A la quasi unanimité le barreau de Marseille affirmait son bon droit, et Berryer et Marie, tous deux députés de l'opposition, lui accordaient une consultation dans le même sens. En fait, les portefaix se voyaient retourner leur grand argument de la liberté du travail par les exclus.

Le procès se déroula devant le tribunal civil de Marseille, Maître Clapier défendant la Société et Maître Aycard plaidant pour les demandeurs. Ce dernier déclare illégale l'exclusion et nul l'article qui l'avait permise puisque n'ayant pas été voté à l'unanimité; de telles décisions indiquaient selon lui que la Société cherchait seulement à maintenir son monopole. Au contraire, Maître Clapier fit remarquer que si monopole il y avait, il était officieux, fondé uniquement sur la confiance du commerce. La légalité de la délibération ne faisait aucun doute, et le seul monopole en cause se trouvait aux mains du Dock (2). Le jugement rendu le 8 juillet 1864 obligea la Société à réintégrer les exclus en application de la loi Ollivier qui interdisait toute coalition menaçant la liberté du travail. Ironie du sort : cette loi votée en principe pour favoriser le développement des associations ouvrières connaissait une première application contraire à son esprit. La *Gazette du Midi* déplora le verdict en ces termes : « Tous ceux qui ont encore dans le cœur le sentiment de la liberté accueilleront avec une profonde tristesse cette nouvelle et grave atteinte à la liberté d'association » (3).

(1) Traditionnellement en France, les juridictions de métiers jugeaient en première instance, un appel demeurant toujours possible devant les tribunaux royaux. Mais ici, le jugement ne se trouve pas; seul remis en cause; c'est le droit de le prononcer et de l'inscrire dans les faits, consacré comme le vestige de l'Ancien Régime, qui est attaqué.

(2) Compte rendu d'audience dans la « *Gazette du Midi* » du 25 juin 1864.

(3) *Gazette du Midi* : 15 juillet 1864.

En général d'ailleurs, les journaux légitimistes et catholiques (4) adoptèrent une position identique, de même que le quotidien républicain *Le Temps*. Par contre *Le Siècle*, également républicain, et *La Presse*, approuvèrent (5). Pendant ce temps la Société interjetait appel mais l'issue en demeurait très aléatoire et la situation matérielle des portefaix se dégradait chaque jour.

En cet été de 1864 où le monopole de l'entrepôt réel jouait complètement en faveur de la Compagnie, les menaces jusque-là accumulées à l'horizon se transformaient en tristes réalités quotidiennes. Les tarifs du Dock apparaissaient tout compte fait plus économiques que ceux des maîtres-portefaix. En ce qui concerne les céréales, les différences au profit du Dock devenaient très nettes. Pour le débarquement d'une tonne de blé, toutes opérations comprises, les négociants payaient 4 F 80 au Dock et 6 F 53 aux maîtres-portefaix; pour l'orge, respectivement 5 F 75 et 8 F 80; pour l'avoine, 3 F 75 et 3 F 45; enfin pour le maïs, 4 F 80 et 6 F 39 (6). Sans doute ces chiffres nous sont-ils donnés par Brettmayer, et par là même sujets à caution. Mais il ne semble pas qu'en l'affaire il y ait eu de sa part mauvaise foi. Entre les deux sortes de tarifs qu'il nous rapporte, celui des maîtres apparaît plus avantageux pour certaines marchandises (7) :

	<i>Portefaix</i>	<i>Docks</i>	
Graines oléagineuses (par tonne)	3 F 25	Débarquement 0 F 50	Mise en magasin 3 F 50
Tourteaux (par tonne)	1 F 75	0 F 75	2 F 50

Malgré quelques exceptions (8), les tarifs beaucoup plus bas favorisaient le Dock. Seules de vieilles habitudes, et aussi la spécialisation acquise par les portefaix dans la manutention de certaines marchandises délicates comme le café, le cacao, freinaient encore leur décadence.

(4) Article du *Monde*, cité par la *Gazette du Midi* le 31 juillet 1864.

(5) Article de Darimon dans le *Siècle*, cité par la *Gazette du Midi* le 31 juillet 1864.

(6) A. Brettmayer. *Les premières années du Dock Talabot*. P. 41.

(7) A. Brettmayer. *Op. C. t.* P. 53-54.

(8) N'oublions pas que Marseille demeurait un grand port céréalier.

Ce présent difficile et l'avenir encore plus sombre expliquent l'ampleur de la manifestation des portefaix lors du séjour de Napoléon III à Marseille en octobre 1864. Le samedi 29, jour de la venue du souverain, une troupe d'environ cinq mille personnes, réunissant des portefaix, des emballeurs et leurs familles se groupa sur l'itinéraire du cortège à la hauteur de la place des Capucines. A l'arrivée de l'Empereur qui descendait de la gare Saint-Charles les portefaix, bannière déployée, entourèrent la voiture en demi-cercle, démonstration permise selon *La Gazette du Midi* par le maire, Théodore Bernex. En tout cas, il ne fit rien pour dissiper les manifestants, il est vrai très pacifiques. Le syndic honoraire Gabriel Vial s'adressa à Napoléon III. Il lui rappela sa promesse de soutien donnée à la délégation des portefaix en janvier 1859. Aujourd'hui, ajouta-t-il, nos craintes sont devenues des réalités, le Dock étant à la fois entrepôt et entreprise de travail. Enfin il lui demanda de faire en leur faveur tout ce qui dépendait de lui; et il termina son discours par un « Vive l'Empereur » retentissant, repris autour de lui mais mêlé à de nombreux « Vive la liberté du travail ». Le souverain leur répondit : « Messieurs, je me renseignerai sur votre affaire et je l'étudierai de mon mieux, je vous promets de la résoudre à votre avantage si vos réclamations sont fondées » (9). Il serra alors la main de Vial qui, ensuite, fit disperser les ouvriers sans incidents. Pourtant des groupes se reformèrent plus loin, notamment de femmes acclamant leurs défenseurs. Et *La Gazette du Midi*, qui rapporte longuement la manifestation, relève le silence de la presse officieuse à son égard.

Toutefois les portefaix n'avaient obtenu qu'une promesse et encore fort restrictive. Face à ces minces résultats, la position du Dock demeurerait invariable. Témoin la brochure anonyme (10), *Les portefaix et le Dock*, parue en décembre 1864 et entièrement favorable à la Compagnie. Après avoir invoqué la nécessité de la modernisation de Marseille devant la concurrence des ports étrangers, l'auteur ajoutait : « Quel a été, quel pourrait être encore le principal obstacle à ce progrès nécessaire ? L'esprit de routine, les

(9) *Gazette du Midi*, 31 octobre-1^{er} novembre 1864.

(10) Dans son livre, *Les premières années du Dock Talabot*, Brettmayer nous apprend qu'elle était l'œuvre de Rey de Foresta, un des dirigeants du Dock. *Les portefaix et le Dock*, p. 8.

préjugés et, il faut bien le dire, les prétentions des portefaix ». Et plus loin : « Ce n'est pas la réduction des salaires, c'est leur exagération qui est à craindre; et lorsque les portefaix parlent de leurs familles réduites à la misère, ils ne font illusion à personne » (11). Devant cette offensive la Société et ses alliés redoublaient d'efforts. En réponse à la brochure du « défenseur du Dock », différents opuscules favorables à ses droits furent répandus. D'abord un tirage à part des articles de Rondelet et de Clapier, l'avocat de la Société, respectivement parus dans *La Revue Contemporaine* et *La Revue Britannique*; puis deux brochures écrites par des portefaix eux-mêmes, celle de Vial, leur porte-parole auprès de l'Empereur lors de la manifestation du 29 octobre 1863, et une autre par Jean-Jacques Merle, ancien président de la Société. De plus le jugement sur l'affaire des 83 exclus devait bientôt venir en appel devant la Cour d'Aix-en-Provence. Mais, primitivement fixé au 6 février 1865, on le renvoya au mois de mai à la demande de la Société.

Il semble alors que, peu sûre de l'avenir et se fiant en outre aux paroles de bienveillance de l'Empereur, elle ait cherché une transaction raisonnable. Dans une lettre au *Messenger du Midi*, Vial n'affirmait-il pas que le 25 novembre 1864 des promesses officielles lui avaient été faites au nom de l'Empereur ? — « Dans ces conditions, écrivait le syndic honoraire, elle (la Société) ne pouvait déchaîner ses foudres sur ses frères délinquants » (12). En mars 1865, les événements se précisent. *Le Courrier du Dimanche* signale : « Nous apprenons avec plaisir que l'affaire est en voie d'arrangement par les soins de Monsieur Vial, et nous espérons voir intervenir prochainement une transaction qui satisfera les divers intérêts engagés dans la question » (13). Vial en effet s'était rendu à Paris pour mener à bien les négociations au nom de la Société. A son retour, au début de mai, il tint une réunion d'information au Théâtre Chave. Devant plus de mille cinq cents sociétaires, il exposa les résultats de sa mission en un compte rendu extrêmement minutieux étalé sur deux heures. En substance, les portefaix auraient le droit désormais de retirer les marchandises du Dock moyennant une redevance à leur charge : 25 centimes depuis 1 kilo jusqu'à 999;

(11) *Les portefaix et le Dock*, p. 29.

(12) *La Gazette du Midi*, 5 février 1865.

(13) *Le Courrier du Dimanche*, cité par la *Gazette du Midi*, le 9 mars 1865.

50 centimes pour 1.000 kilos et au-dessus. Pour couper court à toute opposition, Vial annonça l'approbation de Berryer et de Marie, tous deux députés des Bouches-du-Rhône, à cette transaction. Le conflit paraissait donc en voie de règlement et seule *La Gazette du Midi*, tout en se réjouissant de l'apaisement en vue, émettait quelques remarques aigres-douces : Le négoce ayant toujours appuyé les portefaix dans leur campagne en faveur de la liberté du travail, il eût été selon elle, correct et normal que le président se fût préoccupé « d'obtenir satisfaction pour ses légitimes revendications » (14).

Mais Vial, on le sut bientôt, avait agi tout seul, sans en référer ni demander conseil à personne. Berryer et Marie firent connaître leur ignorance totale de cet accord. Des protestations ne tardèrent pas à venir des portefaix eux-mêmes. Le 27 mai 1865 un groupe de « portefaix et ouvriers des ports » adressa au sieur Vial une lettre destinée à être communiquée aux membres du Conseil de la Société. Des copies de cette lettre furent envoyées également aux différents journaux locaux. Les signataires se montraient mécontents de la transaction passée au nom de la Société. En partant pour la capitale, affirmaient-ils, Vial n'avait d'autre mandat que de réclamer la liberté du travail, sans abandon aucun de ce principe. Or, il prétendait imposer cet accommodement au nom de l'Empereur. Les auteurs de la lettre refusaient de prendre cette assertion au sérieux : « Ils sont trop pleins de reconnaissance vis-à-vis du chef de l'Etat pour y croire; ils savent trop bien que les efforts du pouvoir tendent à donner aux classes ouvrières le travail honnête qui doit les nourrir. On a voulu nous séduire par des illusions mais nous protestons énergiquement, car l'arrangement que Monsieur Vial a accepté sacrifie le principe de la liberté du travail sans nous garantir des effets du monopole » (15). Ils terminaient la lettre en accusant Vial, imprimeur, typographe, complètement étranger à leurs travaux, de s'être arrogé le droit de disposer d'eux et d'avoir tenu les négociants, pourtant fidèles soutiens des portefaix, à l'écart des transactions (16).

(14) *Compte rendu de la réunion. Gazette du Midi*, 10 mai 1865.

(15) *Gazette du Midi*, jeudi 1^{er} juin 1865.

(16) Vial n'était en effet que syndic honoraire, c'est-à-dire pourvu d'un titre que la Société accordait à des non-portefaix qui lui avaient rendu de grands services.

Naturellement l'officieux *Nouvelliste du Midi* accusa l'opposition de vouloir relancer l'affaire; en fait, même en excluant cette hypothèse, toute transaction avec le Dock qui aboutissait à limiter sur son périmètre l'activité des portefaix, ne pouvait que susciter leur mécontentement et leur réprobation. D'ailleurs le rôle même joué par Vial semble pour le moins étrange. On a vu les accusations lancées contre lui par les portefaix, accusations que l'on pourrait facilement inscrire au compte de la surexcitation des passions. Mais des faits précis existent. En juillet 1865, Vial fut candidat officiel aux élections municipales, et le 15 août il était nommé chevalier de la Légion d'Honneur (17). Le Régime honorait trop cet homme pour qu'on ne le soupçonnât pas, sinon de collusion directe avec le Dock, du moins de mener un jeu plus que personnel où les intérêts des sociétaires passaient après ses propres intérêts et ambitions. A ce moment, il est vrai, les portefaix n'auraient guère pu obtenir plus de la part de leurs adversaires qui se plaignaient déjà d'avoir eu la main forcée par le gouvernement. Il n'empêche que Vial, en présentant l'accord comme un grand avantage, en l'entérinant au nom de la Société, diminuait sa combativité et invitait ceux qui dans l'opinion marseillaise s'étaient montrés ses plus fermes soutiens à considérer l'affaire comme close.

Elle l'était dans la seule mesure où cette négociation marquait la défaite finale des portefaix et sanctionnait, par un arbitrage plus ou moins imposé par l'Etat, leur irrémédiable décadence. Cependant, ses répercussions allaient encore se faire sentir longtemps, moins par les conflits périodiques qui dresseraient les portefaix contre le Dock, que par les transformations rapides qui allaient dissocier le genre de vie des portefaix.

Celui-ci, à l'orée du Second Empire, conservait pas mal de traits du passé, mais des fissures ne laissaient pas d'être inquiétantes : la baisse de la ferveur religieuse traduite par le règlement lui-même, les progrès de l'individualisme et principalement la promotion des maîtres à l'intérieur du groupe plus large des portefaix, promotion nous l'avons vu toute relative, mais réelle. Les maîtres-portefaix ne possédaient pas encore une mode d'existence entière-

(17) Et nous verrons plus loin, qu'en difficulté au cours de son administration à la tête de la Société, il n'hésita pas à dénoncer à la préfecture ses adversaires comme des ennemis de l'Empire.

ment différent de celui de leurs ouvriers. On sent néanmoins qu'ils ont acquis une certaine cohésion, un faisceau d'attitudes communes. Cette transformation sociale se traduisait par l'opposition croissante que leurs décisions rencontraient chez les simples portefaix. On verra plus loin comment Vial pour se maintenir à la présidence de la Société sut exciter ces antagonismes jusqu'à offrir aux ouvriers une large augmentation du nombre des maîtres, proposition démagogique qui entraîna du reste un renforcement du groupe de ces derniers. En dépit de ces heurts situés en pleine crise, on ne relève pas de véritable phénomène de luttes de classe bien plutôt un prolongement des oppositions d'intérêts déjà analysées sous la monarchie censitaire. Un commun destin unissait encore les uns et les autres auxquels les bouleversements nés sous le Second Empire porteraient un coup fatal.

Ces changements radicaux, le manque de documents sur la vie intérieure de la Société, ne nous permet pas de les appréhender d'une manière directe. Mais écrivains et observateurs nous abandonnent quelques reflets assez suggestifs d'une réalité plus que jamais mouvante et que les partis-pris et les passions déformaient et éclairaient tour à tour.

Chez un Méry, aux alentours de 1860, l'image traditionnelle d'un portefaix honnête travailleur et citoyen aisé demeure vivante : « Le dimanche un étranger voit passer à la promenade des Allées de Meilhan un homme à forte encolure, au teint frais, aux bras herculéens ; il est mis au dernier goût du jour. C'est Milon de Crotone en frac noir... A côté de ce fashionable au linge fin, au drap soyeux, aux chaînes d'or, chemine au hasard un petit homme au pantalon de coutil, au chapeau de paille, à la veste blanche de planteur. Le premier est le portefaix, le second est le négociant. Et, chose inouïe, quelquefois le premier est plus riche que le second. Ils causent tous deux avec familiarité. Le négociant rit des bons mots de son portefaix et tâche de les retenir pour les redire à son épouse. Les deux hommes sont égaux, non pas en vertu d'une charte quelconque, mais en vertu des coutumes marseillaises » (18). Même confusion entre maître et ouvrier chez un érudit local, Chaumelin : « Les portefaix notamment réalisent des gains parfois

(18) Méry : *Marseille et les Marseillais*, p. 66.

considérables. Placés dans les autres villes au dernier degré de l'échelle sociale, ils forment ici une classe à part, riche, je dirais presque influente, ayant ses privilèges et ses prérogatives » (19).

Cependant la polémique engendrée par le conflit Dock-portefaix contribua à clarifier la situation. Parmi les partisans de la Société de Saint-Pierre, certains comme Ribbe et Jannet, par souci d'objectivité scientifique distinguèrent soigneusement portefaix et maîtres. Ne l'eussent-ils voulu, l'argumentation de leurs adversaires les obligeait à une modification de l'image, triomphante jusque-là, et par trop idéaliste, des portefaix. En effet, les défenseurs du Dock cherchèrent à faire éclater au grand jour l'existence d'une opposition entre les intérêts des maîtres et ceux des simples portefaix. Employés par le Dock ou au service des négociants, avançaient-ils, la condition de ces derniers resterait inchangée. Seuls risquaient d'y perdre les maîtres-portefaix, personnages souvent fortunés, bourgeois presque, étrangers aux classes laborieuses et désespérément crispés sur des privilèges d'Ancien Régime. Cette volonté de différencier un milieu jusque-là considéré comme homogène dans l'esprit des Marseillais est chose neuve. Le déchaînement des passions n'aurait cependant pas suffi à modifier les vieilles routines et les visions faussées. Le développement économique de Marseille devait, en renforçant la position sociale des maîtres-portefaix, en accroissant leur patrimoine, permettre de dégager les réalités sociales profondes du vernis pittoresque qui les recouvrait. Tous les observateurs s'accordaient : les maîtres avaient connu, au cours de la décade précédant la création du Dock, une période d'enrichissement certain (20).

Du reste toute la corporation profita de la marche relativement bonne des affaires. Pour la seule année 1850, le total de l'impôt de 3 % prélevé sur tous les sociétaires atteignait 50.555 F. Jannet, qui nous fournit ces chiffres (21) reconnaît lui-même qu'on peut difficilement en tirer des renseignements précis quant au salaire des différents membres. Mais il s'empresse d'ajouter qu'un ouvrier

(19) Chaumelin : *Marseille. Coup d'œil sur les mœurs et les coutumes*, p. 16.

(20) Brettmayer : Le directeur du Dock n'accusait-il pas les maîtres-portefaix d'entraver, en avançant de l'argent à leur négociant, la méthode des warrants ? Ce n'est pas par hasard qu'une telle accusation, si exagérée fut-elle, put être lancée.

(21) Ribbe et Jannet : *La Société des portefaix*, p. 214.

laborieux attaché à une bonne maison pouvait toucher de 1.600 à 1.800 F par an (22), ce qui à Marseille, à cette époque, était appréciable. Très nettement les portefaix, maîtres ou ouvriers, constituaient un groupe social favorisé. Un vif éclat en rejaillissait sur leur société alors à son apogée, jusque vers les années 1859-1860 (23), et cela malgré les menaces que l'établissement prochain du Doc faisait peser sur son avenir. En son sein de nouvelles structures apparaissaient qui lui donnaient plus de cohérence, comme les cinq commissions chargées de discuter et d'examiner les différents problèmes posés par le travail et la bonne marche de l'administration intérieure (24). Le règlement énumérait avec plus de précision que jamais les diverses sortes d'opérations de manutention et le nombre d'hommes devant y participer. On sent une association consciente de sa force et sûre du lendemain. Le développement du port et de son trafic ne la laissait pas indifférente. En 1859, son président assista au banquet offert par le négoce marseillais à Ferdinand de Lesseps qui vint parler dans la grande cité maritime de son projet de percement de l'isthme de Suez et réchauffer l'enthousiasme des souscripteurs. La Société acheta pour son compte 20 actions du futur canal.

Aussi, le rapide déclin des portefaix ne peut manquer de nous étonner. En 1860, ils étaient environ 2.500; dix ans après, leur chiffre tombait à 700. La vieille corporation ne disparaît pas de la scène marseillaise, mais elle se contente dès lors des rôles de second ordre. Nous aimerions savoir quelles furent les destinées de ces hommes qui, en raison des difficultés croissantes, abandonnèrent leur métier. Sans doute depuis des années, l'augmentation du trafic de Marseille (25) avait-il gonflé les effectifs de l'association, et cela en dépit des statuts qui cherchèrent à limiter le nombre des sociétaires. Tout un volant de main-d'œuvre moins enracinée dans le métier, plus sensible aux fluctuations économi-

(22) *Ibid.*, p. 214.

(23) Le capital de la Société passa de 232.666 fr. en 1832 à 490.183 fr. en 1858. A cela s'ajoute la restitution de Napoléon III des terrains d'Endoume, possédés avant la Révolution par la corporation, et depuis aux mains de l'Etat. Notons aussi que, sous le second Empire, la retenue sur les gains augmenta de 3 % à 4 %.

(24) Commissions des deniers, des auditeurs aux comptes, des visiteurs de malades, des travaux du blé et des graines oléagineuses, des travaux de marchandises.

(25) Qui atteint 2.665.324 tonnes en 1870.

ques, probablement céda pied le premier. A l'opposé les maîtres, parce que sachant leur ascension sociale directement compromise, tentèrent-ils une plus longue résistance que les ouvriers (26). En fait, nous ne possédons sur ce drame qui frappa des centaines de familles, aucun témoignage précis, hormis la pétition adressée au maire en août 1867 par 290 portefaix, jeunes pour la plupart. Ils demandaient le maintien à 200 du nombre des mesureurs de grains, afin d'offrir des possibilités de travail à tous (27). Dans ce cas nous savons qu'à la suite des réformes techniques et juridiques touchant les mesureurs (28), certains d'entre eux eurent le moyen d'accéder à la profession de peseurs de grains. Sans doute bien des portefaix passèrent-ils au service du Dock. Mais il faut nous contenter d'hypothèses. Nous ne pouvons qu'imaginer des réadaptations, plus ou moins heureuses, et de nouveaux départs, plus ou moins réussis, au gré de l'âge, de l'intelligence, de la fortune et de l'enracinement dans le métier, en nous résignant à ignorer les nouvelles professions choisies et le cheminement rapide ou lent qui y conduisit.

Il va sans dire que de telles mutations s'accompagnèrent, pour ceux qui continuaient, de profonds changements dans le genre de vie. En 1865 la décadence des vieilles mœurs était assez avancée pour que Jannet écrivit : « Le type original du portefaix se perd. Au lieu de garder fièrement comme autrefois ses usages, ses modes, sa physionomie particulière, il commence à l'exemple des autres classes de la société à suivre les allures de la grande ville » (29). Jusque-là très favorable, la natalité se mit à baisser (30). Dans tous les domaines, l'emprise de la civilisation urbaine moderne se marquait plus nettement que jamais, et la disparition des formes anciennes du métier en accentuait encore les effets. Dans le passé les portefaix avaient eu, par rapport au reste de la population, une individualité certaine fondée sur les habitudes de travail, des traditions familiales, et sur une vie corporative très pleine, quoique limitée aux aspects techniques et aux prolongements sociaux du

(26) Souvenons-nous pourtant de la lettre si découragée et si pessimiste, écrite en 1859 probablement par un groupe de maître-portefaix.

(27) Archives municipales, série 41-L4.

(28) Notamment, le recul du mesurage des grains devant l'utilisation et le développement des bascules charretières.

(29) Ribbe et Janet : *La Société des portefaix*, p. 217.

(30) Ribbe et Jannet, *op. cit.*, p. 210 : « On voyait autrefois beaucoup de

métier. Désormais ce mode d'existence en grande partie traditionnel agonisait. Des éléments en survécurent, telle l'organisation familiale du travail, encore longtemps après le Second Empire. Résidus épars, ils allaient perdre toute originalité à mesure que les portefaix se fondaient dans le reste de la population marseillaise, elle-même totalement transformée par la révolution industrielle et le brassage ethnique qui l'accompagnait. Mais l'absence de réaction créatrice de la part des portefaix devant ce déclin, constitue un des aspects les plus décevants de la crise.

Ni les portefaix, ni leurs alliés ne firent effort pour comprendre véritablement le problème. Ils se bornèrent à des références du passé, à des discours théoriques sur la liberté du travail et le droit d'association. La plupart proclamèrent aussi la possibilité d'un modus vivendi avec le Dock, en oubliant de fournir les éléments d'une solution concrète. Ces affirmations ne dépassèrent généralement pas le stade de la déclaration de principe. On ne trouve trace d'aucun projet constructif, hormis celui soumis par Vial à la fin de l'année 1865 au conseil d'administration du Dock (31). La Société se serait engagée à exécuter toutes les manipulations dans l'entrepôt de la Joliette pour le compte exclusif du Dock, avec remise à la compagnie de 40 % sur les prix payés par le commerce. En garantie elle aurait pu devenir actionnaire du Dock. A première vue, les portefaix semblaient essayer de traiter avec le Dock de puissance à puissance. En vérité Vial agissait surtout de son propre mouvement, devant un avenir difficile (32). Les taxes levées par le Dock sur les portefaix venant y travailler, amenaient une diminution de leurs salaires. D'où manque de main-d'œuvre et difficultés à évacuer la marchandise. Cet encombrement entraînait un supplément de frais pour les portefaix (33). Le fameux accord du printemps 1865 avait abouti à un engrenage qui entravait considérablement leur travail. Ces aléas expliquent le caractère révolutionnaire de la solution préconisée par Vial. Elle incluait une baisse sensible du bénéfice des portefaix, surtout des maîtres, et l'enga-

familles où l'on comptait 7 ou 8 enfants. La moyenne paraît s'être abaissée à 4 enfants par ménage ». Natalité, on le voit, encore assez élevée.

(31) A. Brettmayen : *Les premières années du Dock Talabot*, p. 116.

(32) Tenons compte du désir de Vial de rétablir une popularité compromise par une solution même boiteuse, ou de son ambition mal satisfaite par le premier accord.

(33) Le Dock prélevait une taxe sur les marchandises stationnant au-delà d'une certaine période.

gement de travailler à l'entrepôt de la Joliette pour le compte exclusif du Dock, c'est-à-dire l'acceptation en cette affaire de ne plus être directement au service des négociants. On objectera qu'en devenant actionnaire du Dock la société obtenait voix au chapitre et pourrait le cas échéant défendre ses intérêts d'une manière efficace. En fait au sein du Conseil d'administration elle eut été minoritaire.

Nous ne savons dans quelle mesure le conseil soutenait cette nouvelle intervention de Vial. Il n'est pas certain qu'il en eut connaissance. De pareilles propositions, même répondant au désir profond de ne pas se voir écartés de la partie des quais de Marseille la plus vivante, allaient trop loin dans l'abandon des prérogatives traditionnelles des sociétaires, et aussi dans l'amputation de leurs gains. Indépendamment du fait que la Société eut dans sa majorité probablement refusé d'entériner cette transaction, les négociants ne seraient pas demeurés passifs. Pouvaient-ils accepter cette remise de 40 % faite au Dock tandis qu'ils eussent continué à payer leur portefaix aux tarifs imposés par la Société ? Cette dernière se fut alors trouvé acculée à une diminution générale de ses tarifs. D'autre part, les négociants avaient dans leurs portefaix des hommes de confiance, des agents personnels. Le nouveau système substituait à ces rapports une association directe avec le Dock à laquelle le négociant demeurait étranger. A distance on peut imaginer des accommodements, la Société n'envoyant à chaque chantier du Dock que le portefaix habituel du négociant. Mais combien auraient-ils duré sans altérations ou complications ? En résumé, le projet de Vial soulevait plus de problèmes qu'il n'en résolvait. Dès son élaboration, il était marqué du signe de l'échec. Il ne reçut d'ailleurs aucune suite, ni dans un camp, ni dans l'autre.

Pendant ce temps, la crise se poursuivait avec son cortège de colères et de rancœurs. Les portefaix en rendirent responsable le régime impérial. N'était-ce pas lui qui avait permis la création du Dock ? Quels fruits les belles promesses de l'Empereur donnaient-elles ? On assista alors, dans ces dernières années de l'Empire au passage des portefaix dans l'opposition républicaine. Avant 1851 déjà une fraction de la Société se situait à gauche, gauche encore modérée dont Astouin nous donna une idée. Sans doute un certain nombre de portefaix conservaient-ils la foi légitimiste. Chaque année, les rapports de police sur la célébration de la messe anni-

versaïre de la mort de Louis XVI indiquaient la présence de quelques maîtres-portefaix parmi les personnalités royalistes marquantes (34). Et lorsque le 25 juin 1870 *La Gazette du Midi* signala la mort de l'un d'entre eux, le maître-portefaix Falen, elle ajouta en faisant allusion aux principes révolutionnaires : « Le regrettable Falen comprenait bien à quel point ces utopies désorganisatrices nuisent à tous et surtout aux travailleurs. » Sans doute aussi deux sociétaires, Gabriel Vial (35) et J.-R. Pauzat figurent-ils comme candidats officiels aux élections municipales, le premier en 1864, le second en 1870.

Pourtant dans leur majorité, à la fin de l'Empire, les portefaix étaient républicains. Ces progrès de la gauche, liés par ailleurs à la montée générale de l'opposition en France durant ces années, accompagnaient le conflit engendré par le Dock. Aux élections de 1863, seul Berryer mit beaucoup de soin à se proclamer défenseur de la liberté du travail. Le républicain Marie, autre candidat de l'Union Libérale ne semble pas s'en être préoccupé outre mesure. Mais si en 1864 de nombreux portefaix acclamèrent encore l'Empereur lors de la manifestation du mois d'octobre, à partir de l'année suivante l'évolution vers la République se marqua définitivement. L'occasion et le moteur en fut la transaction de mars-avril 1865, considérée par presque tous les sociétaires comme une trahison de son promoteur Vial, et comme une injustice flagrante de l'Empire. Pour conserver son poste de président très sérieusement menacé, Vial usa de tous les moyens. Il chercha entre autres à dresser les ouvriers contre les maîtres, en faisant miroiter à leurs yeux la possibilité d'accès plus larges à la maîtrise (36). Le climat se dégrada vite, avec de violentes disputes et des rixes, comme celle qui fit envisager au Ministre du Commerce et des Travaux Publics la dissolution d'une association qui n'était pas plus en rapport « avec les principes et les besoins de la société moderne qu'avec la loi » (37). Et aux élections municipales de juillet 1865 qui furent un succès pour l'opposition, particulièrement pour l'opposition répu-

(34) Arch. départ., série M6 - 948. Rapport de police du 21 janvier 1860.

(35) Vial, syndic honoraire, était, ne l'oublions pas, typographe de son métier.

(36) Archives départ., série M6 - 3326. Lettre d'août 1865.

(37) Archives départ., série M6 - 3226. Lettre du 7 septembre 1865.

blicaine (38), Vial candidat officiel, resta sur le carreau; mais le maître-portefaix Pierre Paul, conseiller sortant, élu en 1864 sur les listes de l'Union Libérale, refusa de solliciter un nouveau mandat. Toutefois Vial conservait la présidence de la Société, s'attirant à la fois d'innombrables rancunes personnelles et la haine des ennemis du régime impérial. Dès août 1865, Pierre Paul avait formé une commission officieuse de dix maîtres chargés de prendre toute mesure visant à sauvegarder les intérêts de leur groupe en butte à la propagande désinvolte et dissolvante de Vial. Le 13 juillet 1866 seulement, profitant des élections annuelles au Grand Conseil, les adversaires de ce dernier parvinrent à l'expulser de la salle des séances avec quelques-uns de ses partisans (39). Ils élirent aussitôt une commission de quatre membres pour administrer provisoirement la Société. Vial essaya bien de dénoncer les nouveaux dirigeants comme hostiles à l'Empire. Sa démarche ne rencontra pas grand succès, et il s'en plaignit lui-même auprès du préfet (40). L'autorité ayant semble-t-il compris que l'allure cassante et les ambitions personnelles de l'ancien syndic honoraire ne pouvaient qu'aggraver le mécontentement des portefaix, l'abandonna. Elle imitait en cela l'attitude de la mairie immédiatement favorable aux adversaires de Vial. Néanmoins, cette décision venait trop tard. Elle n'empêcha pas les portefaix surtout les plus influents d'entre eux, c'est-à-dire les maîtres, de se détourner d'un gouvernement qu'ils accusaient de tous leurs déboires.

Emile Ollivier dans son ouvrage sur l'Empire libéral note le déclin des portefaix et leur remplacement par des dockers, italiens pour la plupart, gens déracinés et souvent sans aveu, aux opinions politiques avancées. Et il relie justement cet afflux d'émigrés plus ou moins révolutionnaires avec les changements de l'atmosphère politique de Marseille, qui aboutirent au succès républicains aux élections de 1869 (41). Mais d'après lui, les portefaix seraient restés à l'écart de ce mouvement, car « face aux bouleversements économiques qui les réduisaient à la portion congrue » ils ne s'irritaient pas de cette transformation qu'ils jugeaient inévitable, ils conti-

(38) Vingt-six républicains entrèrent à la mairie.

(39) Archives départ., série M6 - 3226. Lettre du 14 juillet 1866.

(40) Idem. Lettre du 28 juillet 1866.

(41) Emile Ollivier : *L'Empire libéral*, t. XI.

naient à rester les amis de leurs négociants et l'esprit révolutionnaire n'eut aucune prise sur eux. Mais leur influence fut submergée par celle des journaliers venus de tous côtés ». En fait, les portefaix montrèrent moins de sérénité que ne leur en prête Ollivier. S'ils maintinrent avec leurs patrons les liens d'amitié traditionnels, par contre ils passèrent délibérément dans le camp des adversaires d'un Empire devenu pour eux une espèce de bouc émissaire. Constatation qui n'a de valeur que pour la majorité d'entre eux, ainsi que l'indique la présence d'un maître portefaix J.-R. Pauzat comme candidat officiel aux élections municipales d'août 1870 (42). Compte tenu des nuances de cet ordre, Adolphe Bressier saisissait les principales lignes de force de la situation lorsqu'il écrivait dans ses « types marseillais » : « Le portefaix est ou se dit républicain, il a voté pour Gambetta ou pour Esquiros » (43).

Gambetta ne mena-t-il pas campagne en 1869 en faveur de l'abolition de tous les monopoles ? Du reste Bressier fournit incidemment des détails précieux sur cette évolution vers la gauche : « Il (le portefaix) a pourtant des sympathies pour les d'Orléans. Sous Louis-Philippe on travaillait beaucoup et le travail était bien payé » (44). Dans cette perspective les portefaix témoigneraient pour un phénomène de première importance dans la France des années 1860-1880 : la disparition de la clientèle électorale orléaniste au profit des partis républicains modérés. Ce ralliement intéressa surtout la haute bourgeoisie. Avec les portefaix nous toucherions à un élargissement qui l'étendrait à une petite bourgeoisie et à certains milieux populaires.

La guerre de 1870 et ses suites ne pouvaient qu'accentuer ces dispositions. Le 20 juillet 1870, des groupes importants de portefaix participèrent à une manifestation républicaine en faveur de la paix. Les opposants défilèrent sur la Canebière aux cris de « Vive la République », « A bas Ollivier » (45). Fait au demeurant bien secondaire à côté du rôle joué au sein de la Commune marseillaise par un portefaix, Etienne père, dont on a pu écrire qu'il était un pur « révolutionnaire à l'âme d'apôtre, complètement désintéressé »

(42) Emile Ollivier : *L'Empire libéral*, t. XI, pp. 552-553.

(43) Bressier : *Les types marseillais*, Marseille, 1871, pp. 23-24.

(44) Bressier, *op. cité*, p. ...

(45) *Gazette du Midi*, 21 juillet 1870.

(46). Dès le début nous le trouvons membre de la commission départementale qui, à la chute de l'Empire en septembre 1870, remplaça le préfet impérial Levert. Il contribua aussi à créer, avec des adhérents de l'Internationale, trois compagnies de gardes civiques. En novembre il figura parmi les fondateurs du Cercle républicain du Midi qui cherchaient à continuer la Ligue du Midi, organisme de défense républicaine, disparue lors de la première tentative communaliste au début du mois. Siégeant au côté de Gaston Crémieux à la Commission départementale qui prit le pouvoir à Marseille le 23 mars 1871, Etienne accepta les fonctions de préfet, décision prise à une condition toute à son honneur : l'amiral Cosnier, son prédécesseur, devait avoir la vie sauve. D'ailleurs il remplit ses fonctions avec beaucoup d'humanité, s'efforçant toujours de protéger les otages (47). Au moment du procès des communards marseillais, le procureur le dépeignit sous les couleurs les plus noires : « Il couve une finesse dangereuse du masque de la rusticité qui lui fait exercer sur les masses, qu'il trompe, une influence perverse et malsaine » (48). Son avocat nous paraît plus proche de la vérité qui montra en lui un honnête homme : « bon père, bon ouvrier, bon voisin » (49), au demeurant d'un caractère plutôt faible et d'une intelligence médiocre. L'amiral Cosnier lui-même vint témoigner des sentiments humains d'Etienne à son égard. Ce dernier n'en fut pas moins condamné à mort. Mais, tandis qu'on exécutait Crémieux, il vit sa peine commuée.

D'autres portefaix participèrent au mouvement révolutionnaire marseillais, mais en comparses essentiellement, et de loin (50). Ils furent tous soit acquittés, soit l'objet d'un non-lieu. Et cette activité éclaire étrangement la mentalité de ces hommes. Les difficultés économiques et sociales les avaient attirés d'une manière définitive dans le camp de la république, voire dans celui de la révolution.

(46) A. Olivési : *La Commune de 1871 à Marseille*, p. 76. Etienne n'était pas marseillais de naissance, mais originaire de Gardanne, où il était né en 1819. Voir Arch. départ., série R8 - 342 : 1871.

(47) Il ne fut pas le seul à avoir cette attitude. Gaston Crémieux, le chef de la Commune à Marseille, montra lui aussi beaucoup d'humanité au cours de ces journées tragiques.

(48) Aubray et Michelesi : *Histoire des événements de Marseille, du 4 septembre 1870 au 4 avril 1871*, p. 273.

(49) *Op. cit.*, p. 382.

(50) Archives départ., série M6 - 3.386.

Mais, même extrémistes, ils ne se départirent jamais de cette humanité profonde, héritage bien au-delà de la crise des années 1860-1865, et malgré une éventuelle violence dans les propos, de tout un passé de modération politique et de conservatisme social.

SURVIVANCES

Les dernières années du Second Empire marquèrent l'effacement définitif du corps Saint-Pierre au profit des dockers qui, désormais, donneront le ton sur les quais de Marseille. L'écroulement du régime de Napoléon III, l'établissement de la république en qui nombre de portefaix avaient mis leurs espoirs ne modifièrent rien. Au-delà des bouleversements politiques, le Dock, symbole de la civilisation et de la technique moderne, subsistait.

En septembre 1870, Esquiros, administrateur spécial du gouvernement provisoire dans le département, saisi des réclamations des ouvriers des ports, obligea le Dock à modifier le régime imposé aux portefaix. Désormais ces derniers pouvaient exécuter leurs travaux à l'intérieur du périmètre de la concession moyennant le paiement à la compagnie d'une taxe équivalente à 33 % du tarif en vigueur. Grâce à elle les portefaix, jusque-là limités à la manipulation à terre, procéderaient eux-mêmes au débarquement et à l'embarquement des marchandises. Le Dock se réservait seulement la mise en magasin; mais en l'affaire le progrès était mince. Et seul le poids des habitudes et des traditions jouait encore en faveur de la Société, mais dans une mesure plus étroite chaque jour. Les portefaix étaient forcés de baisser leurs tarifs pour conserver leur clientèle. Tous leurs efforts visaient à obtenir la suppression de cette taxe de 33 % qu'ils tenaient pour illégale, et les appuis ne leur firent pas défaut. A plusieurs reprises les assemblées locales : municipalité, conseil d'arrondissement de Marseille, conseil général des Bouches-du-Rhône, votèrent des motions en leur faveur. Un conseiller municipal de tendance socialiste, Pierre Roux, semble s'être spécialisé dans cette lutte contre le Dock. Avec l'aide des portefaix, il fondera en 1881 un hebdomadaire intitulé *La République du Travail* qui en fera son cheval de bataille. Et, à côté du soutien de ces élus, il y a lieu de mentionner la fidélité que beaucoup de négociants conservaient encore à leurs hommes de confiance, fidélité témoignée par des dons réguliers à la Société de Saint-Pierre.

Par contre les administrations officielles ne démordaient pas dans leur hostilité à la vieille corporation dont elle dénonçait l'esprit rétrograde et égoïste. Témoin ce rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées en 1880 à propos du projet de rachat des Docks par la ville de Marseille : « Les entrepreneurs dits maîtres... qui trouvent dans les tarifs de cet établissement une modification pour le prix des travaux faits sur les quais libres sont les seuls qui aient réellement des motifs pour demander que le Dock-entrepôt cesse d'exister » (51). Relevons cette remarque. Comme les maîtres cependant, les ouvriers-portefaix se trouvaient entraînés dans la décadence de leur métier. Les règles de travail jusque-là en vigueur dans leur milieu ne relevaient point de la loi d'airain des salaires. Quels que fussent les besoins en main-d'œuvre du moment, toute une série de coutumes non écrites, de traditions qui favorisaient des rapports humains moins cruels avaient régi leur activité. Les nouvelles méthodes ravaient ces habitudes au rang de passé en voie de liquidation. Mais les maîtres-portefaix sans conteste se trouvaient plus défavorisés que leurs ouvriers. Jusque-là ils figuraient en tant qu'entrepreneurs libres, véritables maîtres-artisans, obligés par les statuts mêmes de leur Société de réfréner plus ou moins tout esprit de concurrence, mais possesseurs de leur métier comme d'une charge ou d'un office au sens que l'Ancien Régime donnait à ce terme. Si les mots de bourgeoisie ouvrière et de notables ouvriers ne juraient pas ensemble, c'est à eux qu'on les appliquerait le plus justement. En revanche que leur offrait l'avenir sinon une transformation en simples contremaitres, tout au plus salariés au mois ? Du stade de petits bourgeois ils étaient menacés de descendre à celui d'ouvriers spécialisés, spécialisés par rapport à la masse des dockers, ces travailleurs sans feu ni lieu pour qui le quai ne constituait parfois que la dernière étape avant l'hospice ou la prison. Alors point d'étonnement devant la haine, qui ne désarma jamais, des maîtres-portefaix pour le Dock; point de surprise devant leur âpreté à le combattre. Leurs adversaires sentirent bien que chez eux s'arc-boutait le dernier carré de la résistance. Ils ne manquèrent jamais, devant l'opinion et les auto-

(51) Arch. départ., série M14 - 928.

rités de mettre à nu leurs contradictions, de dévoiler les intrigues de ces petits patrons, égoïstes et bornés selon eux, qui prétendaient parler au nom de tous les travailleurs du port.

Si les maîtres n'ignoraient pas l'esprit de caste, beaucoup de réalités échappaient à leurs ennemis. En défendant une situation sociale compromise par l'évolution économique, ces petits bourgeois honteux, ces pelés, ces galeux voulaient aussi sauver un monde d'habitudes et de sentiments, d'odeurs et de couleurs, un héritage dépassant largement leur groupe réduit, un genre de vie commun depuis des générations à ceux de leur métier, ouvriers et maîtres, et qu'ils se refusaient à voir mourir. Elle avait son poids l'accusation qu'on leur jetait souvent d'exiger la liberté du travail sans y croire véritablement. Comment s'en seraient-ils satisfaits ? Leur défaut impardonnable en cette société du XIX^e siècle finissant, illogique chez gens dont la prospérité découlait du développement commercial et industriel du capitalisme, était de posséder, en dépit de leur vocabulaire libéral, une mentalité encore pré-capitaliste, pour qui l'homme ne représentait pas une unité de production interchangeable, mais un être profondément enraciné dans le passé, et conscient de ses particularités.

Cet esprit plus ou moins fardé d'idéologie moderne rendait d'autant plus difficile le problème de la nécessaire adaptation de leur métier aux structures économiques et sociales nouvelles. Tandis qu'une grande partie du négoce cessait de faire appel à leurs services, les statuts en vigueur n'empêchaient plus la concurrence de s'exercer entre eux, contribuant à relâcher leur cohésion. La Muse elle-même, pourtant essentielle, tombait en désuétude (52). Mais malgré la mort de ces vieux usages, les portefaix s'adaptèrent, parvinrent à survivre, moins par un effort conscient de renouvellement, par une volonté tendue vers l'avenir que sous la pression des faits et le choc des événements. Le prix en fut un effacement progressif et un rôle amoindri dans le port de Marseille.

Jusqu'alors ils avaient procédé tout autant à l'embarquement et au débarquement des marchandises qu'à la manipulation à quai. Désormais la concurrence du Dock et des entreprises de manu-

(52) Paul Cortichiatto : *Les portefaix*, p. 114.

tention, rendue tangible par la présence des dockers et l'installation de multiples engins de levage modernes, grues ou autres, les écartaient des opérations de mise à quai ou de mise en cale. Par contre ils conservaient un autre champ d'activité : la réception des marchandises, avec reconnaissance et pesage, voire les relations avec la douane. Les fonctions matérielles diminuaient par rapport aux fonctions juridiques, mais sans disparaître. Toute la manipulation à terre leur restait. Et cette réduction ne se fit pas en un jour. Pendant longtemps des portefaix continuèrent à procéder comme auparavant à tous les travaux de manutention, surtout au quai de Rive-Neuve qui demeurait leur domaine (53). Mais l'évolution générale allait dans un tout autre sens. Elle accentuait la coupure avec la masse des autres travailleurs du port, coupure que favorisait l'envahissement du métier de docker par les étrangers. A l'opposé, les portefaix conservaient une homogénéité ethnique beaucoup plus accusée, ne filtrant que des éléments extérieurs déjà assimilés.

Au même moment aussi, le pesage des céréales remplaça définitivement les anciennes pratiques du mesurage. Cette innovation signifiait la fin des mesureurs de grains, toujours choisis parmi les hommes de la Société de Saint-Pierre. Déjà sous le Second Empire on avait dû modifier un recrutement qui fournissait des agents aux connaissances par trop rudimentaires. Un examen à la fois théorique et pratique assez semblable à celui des peseurs, quoique nettement plus facile, remplaça alors la traditionnelle désignation par le maire. Lorsqu'il s'avéra que le pesage règnerait en maître, il fallut bien s'assurer un personnel assez qualifié pour remplir ces fonctions délicates. En 1874 les mesureurs en exercice furent soumis à une nouvelle série d'examens (54). Les mieux placés se virent répartir en peseurs spéciaux et égaliseurs de 1^{re} et 2^e catégorie. Ceux qui n'avaient pu satisfaire aux épreuves conservèrent leur poste de mesureur, catégorie devenu bien inférieure et appelée à une fin rapide, ainsi que le reconnaissait le maire de Marseille en mars 1880 : « Le corps des mesureurs ne

(53) En 1877, l'artiste marseillais Alphonse Moutte peignit un « Débarquement de blé sur les quai's de Rive-Neuve », où le travail est exécuté selon les procédés traditionnels. (Musée de Marseille.)

(54) Arch. municipales, série 40 L. 14.

compte que 4 vieux titulaires. Tous les autres sont des peseurs spéciaux. Il est destiné à disparaître par voie d'extinction » (55). D'ailleurs aucun lien organique n'existera entre portefaix et peseurs spéciaux. Là aussi les nécessités du progrès battaient en brèche les prérogatives les mieux établies des portefaix.

Ce déclin général s'inscrivait dans les chiffres. Environ 2.500 aux alentours de 1860, ils n'étaient plus que 548 en 1891 tandis que le trafic du port triplait (56) et que se pressaient des flots de dockers. Cette dernière augmentation suscita des conflits sociaux d'un nouveau genre, visant particulièrement le Dock. Mais la Compagnie, au lieu de reconnaître le caractère inédit de ce phénomène, ne trouva rien de mieux que d'accuser les maîtres-portefaix d'être les instigateurs de l'agitation. Ces derniers étaient pourtant bien incapables de déclencher de grands mouvements. Néanmoins quelques-uns d'entre eux profitèrent de la tension sociale pour jeter de l'huile sur le feu. D'ailleurs l'appui donné à la cause des portefaix par un homme aussi ambitieux et aussi ondoyant que Louis Nèble ne manque pas d'intriguer.

Le mécontentement grandissant sur les quais, le préfet des Bouches-du-Rhône se résolut à l'automne 1894 à entamer une enquête très précise sur les dissentiments réels opposant les travailleurs du port au Dock. A cet effet, un certain nombre de personnes intéressées à la question comparurent devant une commission présidée par le préfet. Ces différents témoignages nous sont extrêmement précieux, permettant de situer les portefaix à leur place exacte à ce moment de leur histoire (57). Si le président et le secrétaire du syndicat des travailleurs du port se désolidarisèrent des portefaix, à leurs yeux anciens privilégiés toujours désireux de le redevenir, Louis Nèble leur apparut nettement favorable. Non seulement il fit remonter le début de l'agitation contre les Docks à l'année 1856, c'est-à-dire à la naissance même de la Compagnie, prenant ainsi à son compte toutes les luttes menées par la vieille corporation, mais encore il réclama pour tous les ouvriers la liberté du travail à l'intérieur du Dock et

(55) Arch. municipales, série 40 L. 14. Lettre du 5 mars 1880.

(56) Entre 1860 et 1893, le trafic de Marseille passa de 1.679.494 tonnes à 5.394.000 tonnes (Encyclop. des B.-du-Rh., t. IX, pp. 77 et 159).

(57) Copie du procès-verbal d'enquête. Arch. départ. M 14-928.

jusque dans les magasins. Pour des raisons opposées, Bizard, le directeur du Dock, fixait la même origine au conflit. Il prétendit que, si depuis quelques années la lutte des portefaix avait pris un tour plus violent, la raison s'en trouvait dans l'abaissement des tarifs du Dock, les portefaix devant « baisser leurs prix dans la même proportion, ce qui leur a causé un préjudice considérable » (58). Dans son esprit, l'agitation était uniquement leur œuvre.

Comme Bizard, le directeur des douanes Le Serrurier dénonça l'ancien monopole des portefaix et leur volonté de le rétablir. « L'administration des douanes, déclara-t-il, n'admettrait jamais l'entrée des ouvriers libres dans l'entrepôt réel » (59). Avec le président honoraire de la Chambre de Marseille, Cyprien Fabre, le ton change complètement : « Les Docks ont supprimé peu à peu le travail libre... C'est une erreur. Si le commerce s'adresse au Dock c'est qu'il y est pour ainsi dire amené par le bénéfice qu'il trouve dans la réduction des tarifs combinés; mais en dehors de cette économie de frais, les négociants n'y ont pas d'autres avantages parce que les Docks ne soignent pas la marchandise comme le faisaient les portefaix » (60). Propos analogues chez Joseph Philip, président des courtiers inscrits : « J'ai souvent entendu manifester par les négociants le désir de voir leurs portefaix faire à l'intérieur du Dock la manipulation de leurs marchandises » (61). Après lui, le comte Gilbert de Voisin montra que sur ce sujet l'unanimité n'existait pas dans le négoce marseillais en affirmant : « Les portefaix travaillent pour nous dans des conditions onéreuses, je me suis passé des services de mon maître-portefaix » (62). Et il ajoutait, sans citer leurs noms, que plusieurs maisons importantes avaient remplacé leurs portefaix par des employés appointés (63). Finalement la parole revint au président de la Société Saint-Pierre et Saint-Paul, Auguste Tissot. Naturellement il demanda un retour

(58) Archives départementales M 14-928. Procès-verbal d'enquête, pp. 49-50.

(59) Idem. Déclaration de Le Serrurier, directeur de la Douane.

(60) Idem. Déclaration de Cyprien Fabre, armateur, président honoraire de la Chambre de Commerce.

(61) Idem. Déclaration de Joseph Philip, président des courtiers inscrits.

(62) Idem. Déclaration du comte G. de Voisin, négociant.

(63) Il est remarquable pourtant que la plupart des grandes huilleries et savonneries de Marseille, conservaient leurs portefaix en début du *xx^e* siècle.

à la liberté du travail en faisant valoir qu'il n'avait pu conserver sa clientèle sur les quais libres qu'en comprimant à l'extrême ses bénéfiques.

Cette notion de liberté du travail ne répondait plus à grand chose. A partir de 1874, l'Etat avait commencé à aménager de nouveaux bassins, d'Arenc et National, où la Chambre de Commerce, toujours hostile au Dock, installa hangars et engins de manutention. Ces quais se trouvaient ouverts à tous. Les portefaix voyaient enfin leurs désirs se réaliser, mais en partie seulement, car le Dock conservait les entrepôts. Cette dernière fonction, tenue pour majeure par les promoteurs de la Compagnie, demeurait bien secondaire par rapport au travail de manutention proprement dit, et malgré la concurrence des entreprises d'acconage qui se fondaient et utilisaient les récentes installations de la Chambre de Commerce de Marseille (64). Aussi qu'importait une liberté théorique dont les portefaix ne pouvaient profiter en raison de leur archaïsme technique et de la pauvreté de leurs moyens financiers. Leur métier reposant sur la seule force musculaire, sur la multiplication des opérations qui utilisaient le plus d'hommes possible ne s'accordait plus aux besoins d'un grand port moderne. Car cette infériorité essentielle éclatait aux yeux de tous avec le développement rapide de la navigation à vapeur. Tandis que la marine à voile ne répugnait pas à de longs séjours dans les ports, s'accordant par là au rythme quasi biologique du travail des portefaix, les bateaux à vapeur, dont chaque journée de stationnement grevait lourdement le prix des marchandises, réclamaient d'abord la célérité dans les opérations de débarquement ou d'embarquement. A ces causes générales, et en découlant pour la plus grande part, s'ajoutait la politique de baisse dont le maître-portefaix Tissot considérait les résultats comme si désastreux pour lui et tous ses collègues. D'où le repli croissant sur les fonctions juridiques qui leur laissaient encore le maintien de certaines de leurs positions traditionnelles.

Devant ces difficultés, les portefaix ne restaient pas passifs. Selon la police, le syndicat des ouvriers du port et Dock recevaient

(64) Au cours du XIX^e siècle, le terme d'acconier avait désigné les ouvriers dont le travail consistait à procéder, grâce à des allèges, au transbordement des cargaisons de navires ne pouvant accéder aux quais. Il tendit par la suite s'appliquer aux entreprises de manutentions secondaires.

des fonds de la part de quelques maîtres, ce qui lui permettait « en cas de manifestation, ou de grève, d'envoyer des convocations à près de mille ouvriers » (65). Indéniablement les portefaix cherchèrent à exploiter le mécontentement des dockers qui avaient pour eux le nombre. Mais au fonds ces détails demeuraient accessoires, relevaient de l'anecdote. L'essentiel se marquait dans la situation nouvelle affectant les quais. Les termes et la signification de l'agitation étaient désormais déplacés. Les syndicats de dockers menaient l'assaut au nom du prolétariat contre le Dock entreprise capitaliste. Dans cette lutte la position des portefaix apparaissait plus ambiguë que jamais. S'ils soutenaient les ennemis du Dock, en réalité leurs intérêts divergeaient profondément de ceux des ouvriers. Ils cherchaient surtout une position d'équilibre entre des adversaires dont la taille les dépassait de beaucoup. Car deux séries de phénomènes remettaient en question l'ascension sociale dont avaient profité pendant tout le XIX^e siècle les maîtres-portefaix, dorénavant uniques responsables de leur profession, sans ingérence aucune des portefaix ordinaires. D'une part les puissances économiques de la société capitaliste, dont la concurrence aboutissait à la concentration financière et au développement des moyens techniques sans cesse perfectionnés, réalités tout à fait extérieures aux portefaix. D'autre part la force grandissante des masses ouvrières agitées par le syndicalisme naissant, irrémédiablement étrangères, sinon hostiles à l'héritage moral des portefaix, fidélité au négociant et souci de ses intérêts. D'ailleurs ces sentiments restaient l'apanage des maîtres, sans que l'on puisse bien savoir si les ouvriers, d'une manière ou d'une autre, y participaient encore. Même chez les premiers la brutalité avec laquelle certains négociants avaient congédié leurs portefaix devenus trop onéreux, risquait d'accentuer la conscience de l'irréductibilité de leurs intérêts propres à ceux du négoce, signe nouveau de la disparition de l'esprit des temps anciens. Mais si nous voulons avoir un tableau nuancé de la réalité, n'oublions pas que très souvent les rapports traditionnels s'étaient maintenus entre négociants et maîtres-portefaix de plus en plus réduits aux seules fonctions de réceptionnaires des marchandises. La Douane le savait bien qui les accusait de pratiques douteuses

(65) Archives départementales, série M 14 - 918.

pour favoriser leurs patrons (66). Nous ajouterons simplement que la mauvaise foi seule ne dictait pas de pareilles allégations. Il y avait un fondement de vérité, difficile à mesurer, mais qui éclaire le maintien, au moins au niveau des maîtres, d'une mentalité encore traditionnelle. La fidélité et la confiance réciproques entre portefaix et commerce pouvaient avoir subi une baisse de tonus, elle n'en gardait pas moins une force véritable.

L'évolution de la Société Saint-Pierre et Saint-Paul rend compte de tous ces changements. Incontestablement son grand rôle de défense professionnelle était terminé. Ses effectifs décroissaient. En 1891, elle gardait encore 598 membres (67), dont 23 retraités et 45 invalides soit 68 membres en dehors du circuit du travail. En 1905, les sociétaires n'étaient plus que 252, dont seulement 158 actifs. A partir de 1907, le nombre des sociétaires actifs devint inférieur à celui des retraités, invalides et pensionnés réunis. Et le dernier dénombrement avant la grande guerre, celui du 30 juin 1914, ne relève que 183 membres en tout. Dans ces chiffres, il faut tenir compte d'une désaffection croissante envers la vieille Société qui ne répondait plus aux besoins nouveaux du métier et de sa défense, qui avait perdu tout caractère exclusif dans le travail. Beaucoup de portefaix ne jugeaient pas bon de s'y faire inscrire. Malgré ces réserves, les effectifs en régression constante traduisent bien le déclin.

Un examen de la situation financière de la Société nous conduira à des résultats analogues. Les terrains d'Endoume, derniers vestiges d'une propriété corporative, furent vendus de 1892 à 1895. Le capital se composait désormais de valeurs boursières, la plupart du temps acquises sous le Second Empire : actions de Suez, du P.L.M., obligations de la ville de Marseille. Mais ce capital prit rapidement l'allure d'une véritable peau de chagrin. Au moins depuis 1890, chaque année, régulièrement, le président en exercice demandait au conseil la permission de réaliser quelques valeurs pour parer à un déficit constant. Dans les dernières années

(66) Voir la déposition de Bazard, lors de l'enquête préfectorale sur la situation sur les quais de Marseille. Arch. départ., série M 14 - 918.

(67) Dont une soixantaine de maîtres. Arch. départ., série M 14. Procès-verbal d'enquête, p. 44.

de notre période, les dépenses s'enflent brusquement : de 21.880 F en 1906, elles passent à 32.501 F en 1914, soit un accroissement de près d'un tiers en 8 ans. En revanche les recettes saines, c'est-à-dire ne provenant pas de la vente de valeurs, demeurent en comparaison fort maigres. Il se produisait peu de réceptions de nouveaux membres (68), et toujours d'enfants de sociétaires, ce qui diminuait d'autant le montant des cotisations. Le montant des quotités annuelles se révélaient dérisoires : 257 F en 1905-1906, 159 F en 1913-1914. Les seules rentrées notables étaient constituées par les intérêts des valeurs capitalisées. En 1905-1906 ils représentent 20.687 F, en 1913-1914 15.618 F 35, réduction en rapport avec les ventes massives d'actions effectuées pendant ce laps de temps. Dans ces conditions, on assiste à une diminution régulière du capital total. En juin 1891, 491.477 F 28 se trouvent encore dans la caisse. Si l'on pense que le même capital atteignait 458.710 F en 1863 l'augmentation avait été plus qu'honorable. Mais à partir de 1891, la chute ne cessera pas, malgré le legs de 100.000 F fait à la Société en 1904 par le maître portefaix Vincent Riboulet. Les comptes arrêtés le 30 juin 1914 n'indiquaient plus qu'un total de 410.361 F 31 (69).

Devant ces signes de décadence, comment réagirent les dirigeants de la Société ? La réponse sera brutale : pas plus que sous le Second Empire, ils ne semblent avoir tenté des efforts constructifs. Autour des années 1890-1895, il y eut des velléités de renouveau, mais combien piètres et désuètes. En 1894, sur proposition du président, le Conseil décida l'organisation d'un banquet annuel lors de la Saint-Pierre. Après la messe, toujours célébrée en l'église des Augustins, et la distribution des galettes, les portefaix précédés de la musique des pompiers se rendirent aux « Deux Paons », établissement où l'on devait servir le repas. Parmi les invités présents figuraient Tassy, adjoint, représentant le maire Flaissière, Joseph Mathieu, archiviste de la chambre de commerce, Pierre

(68) La dernière grande réception eut lieu en 1899, avec quatorze nouveaux membres, tous fils de portefaix. Or, ce chiffre fut compensé par cinq mises à la retraite, et neuf inscriptions aux invalides, c'est-à-dire une retraite anticipée pour cause de maladie ou d'infirmité. Etat des comptes de la Société des portefaix pour l'année 1899-1900. Arch. de la Société des portefaix.

(69) Etat des comptes annuels de la Société. Arch. de la Société des portefaix.

Roux, conseiller général et rédacteur au *Petit Provençal*, Elzéard Rougier, rédacteur au *Soleil du Midi*, et les journalistes du *Petit Marseillais*, du *Sémaphore* et de *La Mutualité*. Le préfet et le général avaient quant à eux décliné l'invitation. Ainsi transparait nettement l'intention des organisateurs : resserrer la cohésion de leurs adhérents, renouer avec un passé que les difficultés du présent embellissaient encore, et surtout chercher un appui dans l'opinion contre le Dock. Tous les discours prononcés au cours du banquet traitèrent de la liberté du travail. Le premier, le président Pierre Bonnefoux, brossa un tableau historique de la Société et s'éleva violemment contre le monopole. Le vice-président Lauzet engagea la Société à secouer sa torpeur et à réclamer ses droits. Il comptait, déclara-t-il, sur le concours de la presse locale pour continuer l'œuvre entreprise en faveur de la liberté du travail. En réponse, le journaliste Pierre Roux annonça la solution prochaine du conflit (70). Après le repas et les discours se déroula un bal qui dura jusqu'à minuit, et auquel participèrent familles et amis des portefaix. Au compte rendu enthousiaste que nous livre le registre de la Société, on croirait à un grand succès, à l'aube d'une renaissance; en fait sur 461 sociétaires, une centaine seulement y avaient pris part (71). Malgré cet absentéisme, pendant trois ans encore on organisa des banquets. En juin 1897, 43 portefaix daignèrent se déranger et devant les frais occasionnés pour un si mince résultat, le Conseil décida d'abandonner l'expérience (72). Seules furent maintenues comme auparavant la célébration de la messe et la distribution des galettes. Voici donc un exemple typique de la désaffection des portefaix pour leur association.

D'où provenait-elle ? Essentiellement du fait que la Société ne répondait plus au besoin d'une organisation professionnelle moderne. Elle restait encore au stade corporatif, mais en se vidant peu à peu de son contenu. Elle se bornait pratiquement au rôle de société de secours mutuel, et d'ailleurs la loi la reconnaissait comme telle. Sur le terrain de la défense professionnelle, elle n'était plus capable de mener une action cohérente. D'autant qu'à l'inté-

(70) Sans plus de précisions.

(71) Registre de la Société à partir de 1891, p. 121 et suivante.

(72) Registre de la Société à partir de 1891, séance du 5 mai 1898, p. 192 et suivante.

rieur même du métier se produisait une séparation croissante entre portefaix et maîtres-portefaix. Si ces derniers avaient définitivement conquis leur place dans les rangs de la petite bourgeoisie, les autres n'étaient pas sortis de la classe ouvrière. La société industrielle imposait désormais ses classifications sociales : à la division verticale typique des groupements traditionnels, elle tendait à substituer la notion moderne d'organisation horizontale. Le métier de portefaix finissait de se dissocier en tant que genre de vie particulier, les maîtres adoptant les habitudes de la couche bourgeoise inférieure, tandis que les ouvriers menaient la vie de la population ouvrière marseillaise. Les différences entre les deux groupes jusque-là surtout économiques prenaient du fait de leur intégration dans des ensembles sociologiques plus vastes, une signification sociale dont elles étaient largement dépourvues auparavant. N'imaginons pas néanmoins un passage brusque d'une structure à l'autre. Trop de survivances freinaient encore l'évolution inéluctable. Mais, à mesure que les portefaix diminuaient en nombre et en importance, à mesure que se renouvelaient leurs effectifs par la succession normale des générations, la mentalité moderne ne pouvait que s'imposer.

En ces temps de luttes de classe, l'hétérogénéité sociale entre les deux groupes s'accusait trop pour permettre des revendications toujours identiques. Les dirigeants de la Société abandonnaient du reste, dans la décade qui précéda la guerre de 1914, tout espoir de rénovation. A cet égard la déclaration du président Pierre Bonnefoux en 1917 donne matière à réfléchir. « A notre avis, s'écria-t-il, il ne faut plus accepter de nouveaux sociétaires, il vaut bien mieux que nous restions ce que nous sommes. Notre capital est suffisant pour nous assurer une longue retraite. Si vous le voulez bien, soyons égoïstes, pensons à nous » (73). Sans doute la majorité du Conseil ne le suivit-elle pas, mais cette déclaration jette un jour nouveau et singulier sur la mentalité d'un homme qui présidait la Société depuis plus de vingt ans. On comprend alors que les éléments les plus combattifs se soient regroupés en dehors d'elle. En 1904 naquit le « Syndicat des ouvriers portefaix du commerce

(73) Registre de la Société à partir de 1891, séance du 24 mai 1917, p. 306.

de Marseille », tandis que d'autres portefaix adhéraient au « Syndicat des ouvriers portefaix, emballeurs et meuniers du commerce », tous deux membres de la Bourse du Travail. Les maîtres mirent plus longtemps à se regrouper en une organisation autonome. Même archaïque et vermoulue, la Société se trouvait trop à leur dévotion pour qu'ils l'abandonnassent rapidement. Leur syndicat, qui adhéra à la Fédération départementale des syndicats patronaux, ne prit forme qu'en 1909. Malgré la survie de la Société de Saint-Pierre et Saint-Paul, désormais absolument réduite au rôle de société de secours mutuel, ces innovations consacraient bien la mort du vieil esprit corporatif.

Pourtant l'opinion, surtout dans les milieux populaires (74), ne ressentit ce déclin qu'avec un retard certain. Autour des années 1890, une jeune fille qui épousait un portefaix, même ouvrier, était tenue pour faire un bon mariage. Dans la nouvelle classe ouvrière en formation, les simples portefaix figuraient donc comme une espèce d'élite, comme des travailleurs au sort favorisé. Par contre quoique devenus salariés, très peu différents économiquement parlant des dockers, toutes sortes de liens les retenaient encore de basculer dans le camp du prolétariat. Lors des grandes grèves des ouvriers du port, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, dans leur majorité groupés autour des maîtres, ils se tiendront à l'écart du mouvement. Et plus que toute autre chose, cette incessante agitation, cet esprit de violence régnant désormais sur les quais de Marseille révéla aux yeux de tous que le temps des portefaix se trouvait révolu. Chez la bourgeoisie locale, menacée par un prolétariat agressif, les regrets de ce passé de stabilité et de paix sociale n'en étaient que plus amers. Un homme comme Elzéard Rougier, journaliste au quotidien royaliste *Le Soleil du Midi*, et lui-même fils d'un ancien président de la Société de Saint-Pierre et Saint-Paul, nous peint fidèlement la réalité dans un album illustré sur Marseille moderne. Après une description des quais, avec leurs encombrements de marchandises, et la foule des dockers

(74) Mais pas seulement dans ces milieux. *Toinette, histoire marseillaise*, roman de Maurice Bouquet, peint encore un maître-portefaix traditionnel, riche, qui spéculé à la Bourse et sauve son ancien patron ruiné. Le roman date cependant de 1874.

et des charretiers, il écrivait : « Mais les rudes et vaillantes légions des portefaix marseillais rangés sous la bannière séculaire de Saint-Pierre... se sont peu à peu dissoutes. Les fils ne connaissent plus le solide bien-être des aïeux; les salaires se sont anémiés; les anciens tarifs n'ont plus force de loi... la confrérie se survit encore à elle-même, riche et honorable au plus haut degré, mais son influence extérieure, ses jugements sur les litiges entre patrons et travailleurs, son action sur le commerce ne sont guère plus qu'un souvenir historique » (75). Dans cette mélancolique constatation du déclin de la Société de Saint-Pierre, se retrouvent à la fois la fidélité de l'homme à sa tradition familiale (76) et la nostalgie du conservateur devant l'irréremédiable décadence des vieilles mœurs.

Dans un tout autre domaine rien ne laisse mieux saisir l'effacement progressif des portefaix que la vie de l'un d'entre eux, Honoré Roux, qui eut à la fin du XIX^e siècle son heure de célébrité, au moins dans les milieux scientifiques marseillais. Roux naquit à Marseille en novembre 1812 et il y mourut en décembre 1892. Quoique simple portefaix et pourvu d'une maigre instruction, il se passionna de bonne heure pour les sciences naturelles. D'abord attiré par l'étude des insectes, il s'intéressa bientôt à la botanique, passant tous ses loisirs à herboriser. Au prix de beaucoup de privations, il parvint à acheter des livres qui lui permirent de se rendre compte à quel point la flore provençale demeurerait inconnue des savants. Et il entreprit d'en dresser le catalogue complet, travail qui s'étendit sur près de quarante années. En 1879 seulement, il eut la joie d'entamer la publication de son *Catalogue des plantes de Provence spontanées ou généralement cultivées*. Son nom commençait à sortir de l'obscurité, l'année précédente il avait fondé la Société botanique de Provence où se rassembla « un groupe compact de jeunes naturalistes qui trouvèrent en lui un maître ou plutôt un ami » (77). Enfin en 1883 sa Société de Botanique fusionna avec la Société d'Horticulture, à la présidence de laquelle il se vit porté, tandis que, par ailleurs, il recevait le titre de conservateur adjoint du Jardin botanique de la Ville.

(75) Elzéard Rougier : *Marseille, son Vieux-Port*.

Boissonas-Detaille : *Marseille, 1909*, pp. 134-135-136.

(76) Rougier est un bon exemple de la promotion sociale des maîtres portefaix.

(77) *Revue horticole des Bouches-du-Rhône*. Article nécrologique consacré à H. Roux (pp. 204-205).

Carrière longtemps obscure, couronnée d'une réussite tardive qui laisse saisir l'attitude complexe de l'opinion envers les portefaix à cette époque charnière. Roux suscita, surtout chez ses contemporains, de l'admiration pour son intelligence et son énergie grâce auxquelles, en dépit des conditions matérielles difficiles, il mena à bien un labeur harassant et fécond. Le souci d'exalter en lui et par lui un métier honoré ne revêt qu'une importance mineure. Tout au plus dans sa préface au *Catalogue*, le professeur Derbès, de la Faculté des Sciences de Marseille, signala-t-il que Roux appartenait « à la célèbre corporation des portefaix » (78). Sans doute son œuvre ne pouvait-elle toucher qu'un public restreint. Mais toute proportion gardée, quelle différence avec l'accueil fait aux premières pièces d'Astouin ! Avec Roux seul l'individu triomphait. Le nom de portefaix ne provoquait plus de sympathie vivante, plutôt un écho affaibli des fastes d'antan.

Ainsi, en cette fin de siècle, d'innombrables témoignages, tant quantitatifs que qualitatifs, pièces officielles ou remarques d'observateurs plus ou moins perspicaces, concordent sur la gravité de la crise qui, après les soubresauts du Second Empire, continue à ronger la vieille corporation des portefaix. Mais, si nous ne tentions pas une analyse des courants politiques entre lesquels se partageaient ces hommes en proie à de si grandes difficultés, bien des conséquences d'une telle situation sociale nous échapperaient. En effet, ne déterminait-elle pas pour une grande part leur ralliement quasi-général à la République ? Nous avons vu comment ce mouvement, amorcé avant 1848, s'enfla et s'accéléra dans les dernières années de l'Empire. Une fois le nouveau régime établi, les bonapartistes firent bien quelques tentatives pour exploiter le mécontentement des portefaix. La presse impérialiste locale publia des articles favorables à la vieille corporation (79) et un avocat d'origine corse, maître Paul Cortichiato, fit paraître sous forme de brochure une rapide étude consacrée à cette question. Abordant le problème de la création du Dock, et du conflit qui s'ensuivit, il écrivait : « Retenons toutefois que cette lutte ne fut pas stérile pour les portefaix de Marseille. Elle les mit en rapport avec le souverain

(78) Roux : *Catalogue des plantes de Provence*. Préface.

(79) Par exemple, dans l'*Aigle* du 13 septembre 1896.

dont l'autorité toute puissante assura à la France durant tout son règne les bienfaits du libre échange. Son amour des travailleurs se traduisit par un acte éclatant de magnificence » (80). Mais en dépit de l'attitude personnelle de Napoléon III envers les portefaix, ou du degré de prospérité de Marseille sous son règne, rien ne pouvait faire que le Dock ne fût peu ou prou une œuvre permise par le régime déchu. Cela seul, indépendamment de toute considération idéologique, suffisait à faire des portefaix de farouches adversaires de l'Empire. De même, les derniers royalistes semblent avoir disparu lorsqu'on aborde le xx^e siècle.

Une unanimité se constitua donc en faveur de la République. Le meilleur témoignage nous en est fourni lors de l'assassinat du président Carnot en 1894. La Société envoya une couronne à l'Élysée, tandis qu'en signe de deuil elle retarda d'une semaine la célébration de la Saint-Pierre. De plus à cette époque où l'esprit républicain s'identifiait le plus souvent avec l'anticléricalisme nous rencontrons chez les portefaix quelques signes d'hostilité à l'Église. En 1891, lorsque le curé des Augustins leur demanda de contribuer à la réparation de la chapelle de Saint-Pierre, le Conseil par 30 voix contre 4 lui refusa l'aide cependant fort modeste de 50 F (81). Même réaction en 1893 à la requête des sœurs de l'ordre de l'Assomption en faveur des orphelins qu'elles élevaient à Trébizonde (82). Il est fort possible que le souci de ne pas écorner leur capital ait poussé les sociétaires à oublier leur vieille tradition charitable. Pourtant le refus d'un don de 50 F au curé des Augustins laisse rêveur. Les portefaix paraissent bien avoir voulu éviter tout geste d'allégeance envers l'Église. On objectera à cette remarque la célébration annuelle jusqu'en 1914 de la messe lors de la Saint-Pierre. Elle ne comportait pourtant plus de valeur authentiquement religieuse. A un membre du Conseil qui, en 1894 suggérait sa suppression, le président ne répondit-il pas : « La Société ne peut supprimer une partie de la fête qui se célèbre depuis des années ? » La déchristianisation dont nous relevons les premiers symptômes dans le règlement de 1814 avait pratiquement gagné la majorité des portefaix.

(80) Paul Cortichiato : *Les portefaix*, p. 121. Allusion à la restitution faite par Napoléon III à la Société des portefaix des terrains d'Endoume confisqués depuis la Révolution.

(81) Séance du 3 septembre 1893. Registre des délibérations de la Société.

(82) Séance du 16 novembre 1893, idem.

Or, s'ils s'unissaient sur le nom du régime qui devait gouverner la France, il est plus que probable que les divisions reparaisaient quant aux modalités de ce gouvernement. Là, les idéologies et les différences socio-économiques reprenaient tous leurs droits. Mais l'analyse se révèle délicate. L'idéal serait que parallèlement à cette séparation croissante entre maîtres et ouvriers, finalement cristallisée par la naissance de deux syndicats différents, nous ayons, sur le plan politique, une évolution concomitante et identique conduisant les premiers vers le radicalisme, idéologie type de la petite bourgeoisie française à cette époque, et les seconds au socialisme. Naturellement, aucun document péremptoire ne vient confirmer une telle démarche par trop mécanique pour être réelle. Non que ces grandes tendances ne se fussent pas esquissées en ce sens. Mais rien ne nous prouve leurs transformations en mouvements rigides et globaux. Sans doute aussi assistons-nous à des progrès du socialisme, bien compréhensible à la suite du conflit avec le Dock.

En 1879, deux portefaix intervinrent au congrès socialiste de Marseille qui adopta un programme marxiste et collectiviste. En 1896, un rapport de police adressé au préfet signala huit portefaix comme militants socialistes actifs (83). Nous ne savons pas si ces hommes étaient des maîtres ou des ouvriers. En tout cas le fait est là, révélant l'existence d'un courant socialiste parmi les portefaix, sans que nous puissions l'apprécier à sa juste mesure. A l'opposé, l'esprit démocratique, le désir d'ascension sociale, la double hostilité aux syndicats ouvriers et aux grandes entreprises de manutention ou de transit secréta certainement chez les maîtres un radicalisme plus ou moins diffus, et dont encore une fois nous échappent l'importance et l'emprise (84). Cependant, si nous nous contentions de ces hypothèses, où situer la carrière politique du maître-portefaix Pierre Paul ? Conseiller municipal de Marseille sous l'Empire et au début de la III^e République, il semble avoir prolongé, par son conservatisme libéral le modérantisme politique de la vieille corporation, avant que n'intervint la crise. Cet exemple doit nous rappeler à quel point il faut laisser place aux détermina-

(83) Archives départ., série M 6 - 3.400.

(84) Pourtant, le journal de Marseille le *Radical* était hostile aux maître-portefaix autour des années 1880.

tions individuelles résultant des tempéraments divers de chacun, sans oublier que même dans le domaine des motivations purement économiques, les différences de fortune à l'intérieur des deux groupes des ouvriers, et surtout des maîtres, risquaient d'aboutir à des attitudes politiques très dissemblables (85).

Ainsi dans tous les domaines entre 1871 et 1914, les portefaix ne parvinrent pas à retrouver leur unité et leur stabilité perdues. Le monde dans lequel ils avaient vécu jusque là s'était brusquement cassé sous le Second Empire, et depuis, tous les efforts pour en recoller les morceaux aboutissaient à l'échec.

Un déclin inéluctable se profilait à l'horizon, qui donne à leurs actes, et à leur esprit encore si marqué par le passé, cette teinte mélancolique que possèdent les vieilles choses et les vieilles gens.

Victor NGUYEN.

(85) En janvier 1880, un rapport de police signale quatre maîtres et autant de portefaix parmi les notabilités royalistes de la ville : témoignage d'un légitimisme qui a traversé tout le siècle et achève de mourir avec lui. (Arch. dép., M-6 3381).